

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
22 juin 2023**

Présidence : M. Yannick Schelker

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 669/23 relatif aux comptes de l'exercice 2022, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'approuver les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 tels que présentés dans le préavis n° 669/23 du 15 mai 2023, présentant un total de charges de CHF 23'192'608.- et un total de revenus de CHF 23'203'282.-.

Article deux : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Ainsi délibéré en séance du 22 juin 2023.

Le Président :

La secrétaire :



Yannick Schelker



Nathalie Cattin Rich